

Infos FFMKR-75

12 juin 2018

Le 5 juillet 2018 : que ferez-vous pour votre profession ?

Ce qu'il y a de commun et partagé par tous les kinésithérapeutes, c'est l'exaspération et le mécontentement.

La liste des récriminations est longue, que l'on soit en exercice libéral, salarié ou encore étudiant.

L'uberisation de la profession s'opère et l'attribution aux chiropraticiens des actes de kinésithérapie qui nous sont réservés est la goutte d'eau faisant déborder le vase, après s'être vu imposer l'avenant 5 et l'absence de revalorisation des actes en salariat comme en libéral et, pire, constater la dégradation de notre exercice.



Ainsi, la FFMKR et l'ensemble des syndicats appellent la profession à montrer réellement son mécontentement et le **manifeste le 5 juillet 2018 à 14 heures devant le Ministère de la santé.**

Fermez vos cabinets une demi-journée plutôt que risquer de le faire définitivement.

Avenir de la profession : ce que nous attendons de l'Ordre

Jamais un Ordre professionnel n'a appelé à manifester contre des mesures prises par le Gouvernement.

Cela résulte de ses missions qui, contrairement à ce que chacun peut croire ou laisser entendre, font qu'**il n'a pas vocation à défendre la profession**. En effet, une lecture attentive du Code de la santé publique montre que la mission de l'Ordre est de veiller au maintien des principes de moralité, de probité et de compétence indispensables à l'exercice de la kinésithérapie, et à l'observation par les praticiens des droits, devoirs et obligations professionnels, ainsi que des règles édictées par le code de déontologie. Que cette mission tende œuvrer à l'honneur de la profession, c'est certain. Mais il ne s'agit pas de la défendre, excepté d'elle-même.



Mais comment une profession disposant d'un Ordre peut-elle en tirer une plus-value, une puissance ?... [lire la suite](#)

Le ROR : l'épée à double tranchant

Depuis des semaines, le Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR) s'invite dans les mails et les boîtes aux lettres.

De quoi s'agit-il ? Un annuaire qui permet de savoir quel professionnel de santé peut prendre en charge un patient pour telle ou telle affection, avec en prime les disponibilités du praticien. Le ROR, c'est donc Doctolib mais financé par vos impôts.

L'utilité d'un tel outil – **accessible seulement aux professionnels de santé et aux établissements** – est variée. Il crée une alternative disponible pour tous les praticiens contrairement aux listes, réseaux plus ou moins informels faits d'informations peu fiables, quelquefois sujettes à compéage ou exclusion de toute sorte. Cet outil a vocation à **optimiser le parcours des patients** en améliorant l'orientation vers des praticiens spécifiques.

Cependant, le ROR est un projet développé... [lire la suite](#)

À vos agendas : 20 juin 2018 – Assemblée Générale du Syndicat

Comme toute structure associative, le Syndicat des kinésithérapeutes de Paris se réunira en Assemblée Générale le 20 juin 2018.

Ce sera l'occasion d'aborder de nouveau les questions d'actualité de la profession et spécifiquement à Paris notamment :

- Point sur la « chasse » à la pratique du dépassement d'honoraires
- Mise en place des mesures de l'avenant 5 à la Convention
- Nouvelles obligations de déclaration auprès de l'URSSAF, nouvelles obligations CNIL et RGDP
- Impôt sur le revenu et prélèvement à la source : quels changements et impacts en 2018 et 2019

Réservez d'ores et déjà la date du mercredi 20 juin, à 20 heures

Suivez sur notre [site Internet](#) les actualités liées à la profession et trouvez des informations et fiches pratiques pour votre exercice au quotidien

Syndicat des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris

75 avenue Simon Bolivar 75019 Paris

01.45.22.49.80

smknp@smknp.org